



**Centre de voile Grande-Rivière, Gatineau, Québec**

Étape N°1 du Circuit du Québec

Compétition de sélection pour la Finale des Jeux du Québec 2023 – Région de l’Outaouais

Compétition de sélection pour la Finale des Jeux du Québec 2023 – Région du Sud-Ouest

**AVIS DE COURSE**

17 juin 2023 et 18 juin 2023

Centre de voile Grande-Rivière, Gatineau, Québec

L'annotation (PD) dans une règle de l'avis de course signifie que conséquemment à l'infraction d'une de ces règles, le comité peut se réserver le droit de sanctionner une pénalité autre que la disqualification.

**1. RÈGLES**

1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile.

1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

**2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

2.1. La régata est ouverte aux classes Optimist (4 flottes), ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7 et Waszp. Il est possible d'accueillir d'autres classes ; un classement séparé sera prévu.

2.2. Les ILCA 6 et les ILCA 4 seront considérés comme deux classes, si le nombre requis de participants est atteint dans chacune des classes.

Dans le cas contraire, elles seront considérées comme une seule classe et les participants pourront changer de gréements au cours de l'événement. Cependant, les deux voiles doivent obligatoirement porter le même numéro de voile, soit celui soumis à l'inscription. Ceci change les règles de la classe ILCA.

2.3. Un minimum de 5 inscriptions est nécessaire pour constituer une classe (2 inscriptions pour la catégorie Waszp). Tous les compétiteurs doivent signer le formulaire de décharge de responsabilité. Si l'athlète est âgé de moins de 18 ans, le formulaire doit être signé par son gardien légal. Tous les compétiteurs doivent être membres en règles au sein de la FVQ / Voile Canada et doit présenter une preuve d'âge.

2.4. L'inscription sera officielle quand tous les documents nécessaires seront soumis et le paiement acquitté.

**3. FRAIS D'INSCRIPTIONS**

3.1. Frais d'inscriptions à la régata, taxes incluses (2 jours, samedi et dimanche) :

	<b>FRAIS D'INSCRIPTION AVANT 9 JUIN 2023</b>	<b>FRAIS D'INSCRIPTION APRÈS 9 JUIN 2023</b>	<b>FRAIS D'INSCRIPTION SUR PLACE</b>
BATEAU SIMPLE	70,00 \$	105,00 \$	120,00\$

3.3. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site de la FVQ: [www.voile.qc.ca](http://www.voile.qc.ca). Après le 15 juin midi, les inscriptions s'effectueront sur place.

3.4. Pour les inscriptions sur place le chèque doit être fait au nom du club hôte (CVGR)

3.5. Un bateau accompagnateur avec ou sans entraîneur n'a aucun frais d'inscription à payer, mais doit compléter une inscription en ligne et s'inscrire sur une liste au bureau d'inscription pour des raisons de sécurité. Tous les entraîneurs doivent être membres en règle de Voile Canada et avoir payé leur cotisation d'entraîneur

**4. HORAIRE**

4.1.

DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT
SAMEDI 17 JUIN	07h30-09h00	Confirmation des inscriptions/Nouvelle inscription
	09h00	Réunion des barreurs
	10h00	Premier signal d'avertissement de la journée
DIMANCHE 18 JUIN	9h30	Premier signal d'avertissement de la journée
	Dès que possible	Présentation des médailles

4.2. Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00, le dernier jour de la régata.

**5. INSTRUCTIONS DE COURSES**

Les instructions de course seront disponibles au bureau de la course ou sur le site internet [www.ecole.cvgr.qc.ca/festivoile2023](http://www.ecole.cvgr.qc.ca/festivoile2023) et de la fédération.

**6. PARCOURS**

Les parcours à effectuer seront indiqués dans les instructions de courses

**7. CLASSEMENT**

7.1. Pour chaque classe, il n'y a pas de nombre limité de course.

7.2. Une course doit être validée pour constituer une série.

7.3. Quand moins de cinq courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses.

7.4. Quand cinq courses ou plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses

points dans toutes les courses en retirant son plus mauvais pointage.

- 7.5. Pour le classement du Circuit du Québec, toutes les étapes au calendrier compteront avec le système de pondération.

### **8. BATEAUX DE SUPPORT**

- 8.1. L'accès au site de régates est interdit aux bateaux de support de l'entraîneur et des accompagnateurs pendant une course.

### **9. LOCALISATION DES VOILIERS SUR TERRE ET MISE À L'EAU**

- 9.1. Tous les bateaux doivent être localisés à l'aire désignée sur le terrain.
- 9.2. Les remorques doivent être rangées à l'emplacement indiqué dans la cour de remissage.

### **10. PRIX**

Des prix seront accordés pour les trois premières places de chaque classe, à l'exception de la flotte verte Optimist.

### **11. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ**

- 11.1. Les compétiteurs participent à la régates à leur propre risque. Voir règle 4 des RCV : Décision de courir. L'autorité organisatrice et le CVGR n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.
- 11.2. Suite à son inscription, le participant à cette régates, cède les droits et la permission pour l'usage et la reproduction de photographies et de vidéos, de lui-même ou de son bateau au cours de cet événement de voile, en vue d'être publiés dans tout média de Web, de journaux, ou de publicité.

### **12. ASSURANCES**

Chaque bateau participant doit être assuré avec une assurance de responsabilité civile valide ayant une couverture minimale de 500 000 \$ par incident ou l'équivalent. L'organisation n'accepte aucune responsabilité de vérifier que le participant est bien assuré.

### **13. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Contactez Hugo Morin à [directeur.ecole@cvgr.qc.ca](mailto:directeur.ecole@cvgr.qc.ca) pour toutes questions.

Autres informations : Les entraîneurs accompagnant les athlètes doivent obligatoirement détenir leur certification FVQ/Voile Canada valide et à jour.

Merci à nos commanditaires :

